



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية لحقوق

11^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'EUROMED DROITS

Bruxelles, 22 - 24 juin 2018

PROGRAMME DE TRAVAIL 2018 – 2021

Soumis au vote de l'Assemblée Générale

ET LA STRATÉGIE SOUS-JACENTE

PROGRAMME DE TRAVAIL D'EUROMED DROITS 2018 - 2021 **2**

1. ACTIONS RÉGIONALES	2
1.1 ESPACES DEDIES AU TRAVAIL DE LA SOCIETE CIVILE	2
1.2 PROTECTION DES DROITS DES REFUGIES ET DES MIGRANTS	4
1.3 DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	5
1.4 DROITS DES FEMMES ET EGALITE DES GENRES	6
2. ACTIONS NATIONALES	8
2.1 MAROC/SAHARA OCCIDENTAL	8
2.2 ALGERIE	9
2.3 TUNISIE	10
2.4 ÉGYPTÉ	11
2.5 SYRIE	12
2.6 ISRAËL ET LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE	12
2.7 TURQUIE	13
3. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES	14
3.1 COHESION INTERNE	14
3.2 SUIVI ET EVALUATION	15
3.3 INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE	15

STRATÉGIE 2018-2021 **16**

INTRODUCTION	16
1. CONTEXTE, MISSION ET VALEURS D'EUROMED DROITS	16
2. LA REPOSE D'EUROMED DROITS AUX DEFIS EN MATIERE DE DROITS HUMAINS DANS LA REGION	18
PARTIE 1 : LES ACTIVITÉS RÉGIONALES D'EUROMED DROITS	19
1.1 RETRECISSEMENT DE L'ESPACE DEDIE AU TRAVAIL DE LA SOCIETE CIVILE	19
1.2 PROTECTION DES DROITS DES REFUGIES ET DES MIGRANTS	21
1.3 DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	22
1.4 DROITS DES FEMMES ET EGALITE DES GENRES	24
PARTIE 2 : LE TRAVAIL PAR PAYS D'EUROMED DROITS	25
2.1 MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL	26
2.2 ALGERIE	27
2.3 TUNISIE	27
2.4 ÉGYPTÉ	28
2.5 SYRIE	29
2.6 ISRAËL ET LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE	30
2.7 TURQUIE	30
PARTIE 3 : MÉTHODES DE TRAVAIL ET ORGANISATION	31
3.1 METHODES DE TRAVAIL	31
3.2 QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	36

GLOSSAIRE **38**

PROGRAMME DE TRAVAIL

D'EUROMED DROITS 2018 - 2021

Ce programme de travail a été élaboré en s'appuyant sur la Stratégie 2018 – 2021, annexée au présent document, et qui a fait l'objet d'une consultation auprès des membres du Réseau. Sur la base de ce programme et sur proposition du Secrétariat, le Comité exécutif adoptera des plans d'activité annuels détaillés lors de ses réunions, en fonction des fonds disponibles et des contrats signés avec les bailleurs de fonds.

Le programme se divise en trois parties. La première présente les actions régionales d'EuroMed Droits, tandis que la deuxième expose ses actions à l'échelle nationale. La troisième partie traite, quant à elle, de la méthodologie et de l'organisation d'EuroMed Droits, ainsi que de la manière dont le Réseau prévoit de renforcer l'intégration des différentes dimensions de son travail.

1. ACTIONS RÉGIONALES

Ce chapitre décrit la façon dont EuroMed Droits entend répondre aux quatre préoccupations majeures en matière de droits humains qui caractérisent la région EuroMed, à savoir le manque d'espaces dédiés au travail de la société civile, les droits des migrants et des réfugiés, les droits économiques et sociaux, et les droits des femmes et l'égalité des genres. Parallèlement à ces thèmes prioritaires, EuroMed Droits organisera des séminaires régionaux internes sur la justice et la lutte contre les discriminations de toute nature, en vue de réfléchir à l'approche d'EuroMed Droits dans ces domaines d'intervention.

1.1 Espaces dédiés au travail de la société civile

Cette action suivra deux axes. Le *premier* se focalisera sur les membres et les partenaires d'EuroMed Droits :

- Évaluer la situation de la société civile et de ses espaces de travail
- Intégrer la question dans l'ensemble de ses groupes de travail et groupes de solidarité, en veillant à ce qu'elle soit abordée lors de leurs réunions
- Publier, s'il y a lieu, des notes d'information, des fiches d'information et des déclarations
- Organiser des réunions de plaidoyer et mener des missions pour apporter une valeur ajoutée au travail en cours
- Maintenir un endroit sûr pour les DDH et les FDDH devant être réinstallés de façon temporaire
- Organiser un séminaire régional visant à favoriser le partage d'expériences entre les membres d'EuroMed Droits et à mettre au point des actions communes

- Introduire les résultats de ces activités dans la plateforme régionale pour les organisations de la société civile (OSC)

Le *deuxième* axe concerne le Hub régional pour les organisations de la société civile.

EuroMed Droits dirigera un large éventail d'activités visant à élargir les espaces dédiés au travail de la société civile. Il proposera une contribution politique sur la base de ses travaux et encouragera ses membres à participer aux activités suivantes :

- 10 ateliers régionaux répartis sur trois ans consacrés aux domaines de préoccupation suivants : 1) la gouvernance, 2) la sécurité et la lutte contre la violence, 3) la migration, et 4) le développement économique et le dialogue social, tout en veillant à intégrer la dimension du genre tout au long du processus.
- 1 séminaire par an sur la politique régionale du sud traitant des politiques de l'UE liées aux 4 thèmes évoqués
- 1 Forum civil par an à Bruxelles visant à favoriser le dialogue avec les décideurs politiques de l'UE et à renforcer la coordination de la société civile en ce qui concerne les politiques européennes
- Subvention de réunions nationales relatives aux thèmes prioritaires de la plateforme
- Le Hub régional pour les OSC met également en place et maintient une plateforme numérique régionale en ligne pour les groupes de la société civile

EuroMed Droits veillera également à ce que cette plateforme puisse mieux protéger ses membres et ses partenaires en danger, en les invitant aux réunions de la plateforme. Cette reconnaissance officielle contribuera à améliorer leur protection.

EuroMed Droits encouragera ses membres particulièrement intéressés par l'organisation de la plateforme et par le problème du rétrécissement de l'espace de la société civile à constituer un groupe à cet égard. Enfin, dans le cadre de cette plateforme, EuroMed Droits s'emploiera à promouvoir les bonnes pratiques issues de son expérience de dialogue à l'échelle nationale, notamment en Tunisie et au Maroc.

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Les membres d'EuroMed Droits renforcent leurs capacités à aborder la question du rétrécissement de l'espace pour la société civile à l'échelle nationale et régionale.*
- *Les membres d'EuroMed Droits font face au problème du rétrécissement de l'espace pour la société civile de manière systématique dans le contexte de la région EuroMed.*
- *Les décideurs politiques de l'UE et des autres gouvernements à l'échelle nationale et régionale prennent note des préoccupations d'EuroMed Droits et de ses membres.*
- *Les membres et partenaires d'EuroMed Droits bénéficient d'un meilleur accès aux autres réseaux de la société civile dans la région.*
- *De nouveaux espaces sûrs dédiés au travail de la société civile et au dialogue avec les autorités sont mis en place.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Une meilleure coordination des membres et partenaires d'EuroMed Droits en ce qui concerne le rétrécissement de l'espace pour la société civile.*
- *La question du rétrécissement de l'espace pour la société civile figure parmi les priorités de l'UE et des principaux États membres au niveau régional et bilatéral.*
- *Les pressions exercées sur les membres et partenaires d'EuroMed Droits diminuent ou disparaissent.*
- *Mise en place de nouveaux espaces sûrs dédiés au travail de la société civile et au dialogue avec l'UE et les autorités nationales.*

1.2 Protection des droits des réfugiés et des migrants

La protection des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants demeurera l'un des pans des droits humains les plus contestés dans la région pendant les trois prochaines années. En répondant aux défis émergeant dans ce domaine, EuroMed Droits entend :

- Poursuivre les activités de son groupe de travail sur la migration et les réfugiés en tant que pôle de ressources et espace d'apprentissage mutuel, afin de mettre en œuvre et d'apporter de nouvelles réponses stratégiques, techniques et professionnelles aux décideurs politiques de la région EuroMed sur les politiques en matière de migration et de réfugiés
- Contribuer à la mise en réseau d'organisations de la société civile du sud et de l'est de la Méditerranée, pour leur permettre de formuler des réponses conjointes aux politiques européennes en matière de mobilité, de gestion des frontières et de demandes d'asile, et lorsque le contrôle aux frontières et les mécanismes afférents portent atteinte aux droits des réfugiés et des migrants
- Élaborer des outils pour la société civile, ainsi que des formations et des notes d'information sur les politiques européennes d'externalisation en matière de migration et de réfugiés, à savoir les partenariats de mobilité, les accords de réadmission et la question des « pays sûrs »
- Mettre l'accent, dans le cadre de missions ou d'actions urgentes, sur les situations où des personnes réfugiées et migrantes, ou des organisations de la société civile s'employant à défendre leurs droits, sont mises en danger à cause de politiques restrictives du gouvernement
- Maintenir son groupe de travail sur les migrants et les réfugiés en Tunisie et mettre sur pied un groupe de travail similaire au Maroc, en étroite collaboration avec ses membres et partenaires locaux
- Promouvoir les initiatives sous-régionales conjointes de la société civile en Afrique du Nord sur des problèmes tels que le renvoi de migrants forcés, et répondre collectivement aux politiques de l'UE qui affectent la région
- Favoriser la mise en réseau au niveau sous-régional de plusieurs membres et partenaires libanais, jordaniens et turcs via des ateliers réguliers

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Les membres d'EuroMed Droits ont la possibilité d'inscrire leur travail dans un contexte régional plus important, en renforçant leurs capacités à résoudre le problème de la protection des migrants et des réfugiés à l'échelle nationale et régionale.*
- *EuroMed Droits et ses membres formulent des politiques conjointes relatives à l'impact de la protection des migrants et des réfugiés sur la région dans les domaines prioritaires établis ci-dessous.*
- *Le travail en réseau sous-régional des organisations de la société civile est renforcé en Afrique du Nord, en ce qui concerne le problème du renvoi des migrants et des réfugiés, et en matière des réponses conjointes formulées à l'égard des politiques de l'UE.*
- *Les organisations de défense des droits humains qui s'emploient à défendre les droits des réfugiés en Jordanie, au Liban et en Turquie sont désormais autonomes grâce au travail en réseau. Elles sont capables d'agir et de réagir face aux actions nationales et régionales portant atteinte aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.*
- *Les organisations de défense des droits humains en Tunisie et au Maroc apportent des éléments conjoints aux dialogues avec l'UE et les représentants des gouvernements, concernant les actions nationales et bilatérales portant atteinte aux droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.*
- *Les décideurs politiques tiennent compte des recommandations d'EuroMed Droits et de ses membres dans le cadre des priorités établies ci-dessous.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Augmentation du nombre de réponses collectives et coordonnées des OSC aux politiques nationales et européennes sur la migration et les réfugiés aux niveaux national, sous-régional et de la région EuroMed.*
- *EuroMed Droits/les membres et partenaires d'EuroMed Droits sont régulièrement consultés au niveau régional, sous-régional et national en ce qui a trait à la protection des migrants et des réfugiés.*
- *Les politiques contre la protection des droits humains sont modifiées dans certains éléments : accords de réadmission, documents européens de voyage, listes des pays sûrs ; législation nationale pénalisant les sorties non autorisées ; mécanisme de plainte vis-à-vis de Frontex.*

1.3 Droits économiques et sociaux

Les droits économiques et sociaux constitueront un domaine de développement majeur pour le Réseau au cours des trois prochaines années, notamment en ce qui concerne l'intégration de nouveaux membres et partenaires dans ses activités.

EuroMed Droits constituera un groupe de travail régional pour :

- *Établir des mandats, contrôler et élaborer des documents politiques fondés sur la recherche, soulignant combien les négociations et accords de libre-échange de l'UE ont un impact sur la capacité des États à mener des politiques sociales respectueuses des droits économiques et sociaux*

- Formuler des recommandations et des missions de plaidoyer visant directement l'UE (en particulier la DG Commerce) et les gouvernements des PSM engagés dans des négociations de libre-échange avec l'UE, ou entamant ce type de négociations, en premier lieu la Jordanie, la Tunisie et le Maroc
- Organiser des ateliers pour les organisations de la société civile qui s'attachent à promouvoir les droits économiques et sociaux, dans le but de mieux soutenir (Tunisie) ou de mettre en place (Maroc et Jordanie) les instruments de la société civile visant à suivre la situation et à discuter de l'impact des accords commerciaux sur les politiques sociales

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Les membres et partenaires d'EuroMed Droits travaillant dans le domaine des droits économiques et sociaux peuvent mener des activités dans un contexte régional plus large, ce qui leur permet d'assurer la protection de ces droits à l'échelle nationale et régionale.*
- *Les OSC de la région sont désormais en mesure de traiter les négociations et accords de libre-échange du point de vue des droits humains.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Alignement des demandes de la société civile des PSM à celles de la société civile de l'UE concernant la négociation et la mise en œuvre des politiques commerciales de l'UE*
- *Meilleure réaction collective et coordonnée des OSC aux politiques commerciales de l'UE dans les PSM*
- *EuroMed Droits ainsi que ses membres et partenaires deviennent des partenaires de dialogue de la DG Commerce et des gouvernements de Jordanie et du Maroc.*
- *Une évaluation complète de l'impact d'un futur ALECA pour la Tunisie est menée par l'UE et les autorités tunisiennes*

1.4 Droits des femmes et égalité des genres

Les droits des femmes et l'égalité des genres demeureront des domaines prioritaires pour EuroMed Droits.

EuroMed Droits entend :

- Poursuivre le développement de son groupe de travail sur l'égalité des genres et les droits des femmes en tant que forum régional, afin de favoriser les échanges et de formuler des politiques pour protéger et promouvoir les normes de la CEDAW, et en tant que forum d'expertise sur l'intégration de la dimension genre
- Élaborer des outils visant à soutenir ses membres et ses partenaires, notamment en matière de plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux femmes et contre l'impunité à cet égard, en interpellant les organismes régionaux et internationaux concernés.
- Dans le cadre du GT, mettre en place un système de soutien pour les OSC locales sur d'autres problèmes liés aux droits des femmes et à l'égalité des genres, pour lesquels des résultats peuvent être obtenus, soit notamment ceux relatifs aux codes pénaux et aux codes civils (dont l'égalité devant l'héritage et le mariage des femmes musulmanes avec des hommes non musulmans).

- Par le biais de missions, de déclarations, d'actions de plaidoyer et d'ateliers, soutenir les femmes, et notamment les organisations de défense des droits des femmes menacées ou les initiatives des organisations défendant et promouvant les droits des femmes
- Maintenir les groupes de travail sur l'égalité des genres et les droits des femmes en Tunisie et au Maroc et développer des synergies entre les activités des différents défenseurs des droits des femmes en Tunisie, en Algérie et au Maroc
- Assurer le suivi des politiques et initiatives de l'UE, du Conseil européen et des organismes internationaux dans la lutte contre les violences faites aux femmes et contre l'impunité, et mener des actions de plaidoyer dédiées, si cela s'avère nécessaire

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Réponse coordonnée et/ou collective de la société civile aux principales politiques relatives aux droits des femmes (violences faites aux femmes)*
- *Les membres et partenaires d'EuroMed Droits disposent d'une capacité accrue à intégrer leurs activités dans un contexte régional plus vaste, renforçant leurs actions locales, en particulier dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les lois discriminatoires.*
- *Les décideurs politiques tiennent compte des recommandations d'EuroMed Droits et de ses membres, en particulier en ce qui concerne les violences faites aux femmes.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Meilleure réaction collective et coordonnée des OSC aux politiques nationales et européennes relatives aux violences faites aux femmes*
- *EuroMed Droits/les membres d'EuroMed Droits sont systématiquement consultés au niveau régional, sous-régional et national sur les questions des droits des femmes et de l'égalité des genres.*
- *Modifications des dispositions des codes pénaux et d'autres lois, pour une meilleure protection des droits des femmes, notamment en ce qui concerne les violences faites aux femmes.*
- *Les pressions exercées sur les défenseurs des droits des femmes diminuent ou disparaissent.*

2. ACTIONS NATIONALES

Le chapitre suivant présente les actions d'EuroMed Droits au niveau national.

En ce qui concerne l'Europe, le Réseau prendra des mesures pour renforcer sa présence sur la scène de la société civile européenne, en créant un groupe de travail chargé d'étudier la manière dont EuroMed Droits pourrait agir de façon plus systématique avec les organisations et les réseaux de la société civile en Europe, selon ses thèmes prioritaires régionaux.

Pour ce qui est des PSM, EuroMed Droits prévoit de se concentrer sur 8 pays, d'ouest en est : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, la Syrie, Israël/Palestine, et la Turquie. Dans le but de renforcer la cohérence de son programme, EuroMed Droits s'efforcera, dans la mesure du possible, d'intégrer ses actions thématiques régionales à ses actions nationales, et vice versa. Il devra toutefois s'adapter dans le même temps à la situation des différents pays et aux besoins de ses membres et partenaires, car c'est là la clé du succès de la mise en œuvre de sa méthodologie de mise en réseau et de plaidoyer.

2.1 Maroc/Sahara occidental

Dès sa création, EuroMed Droits a travaillé régulièrement avec ses membres et partenaires marocains. Dans les années à venir, le Réseau intensifiera ses opérations et mettra au point une approche plus systématique. EuroMed Droits entend :

- Renforcer la présence de son personnel dans le pays
- Consolider trois groupes de travail thématiques : le premier sur la réforme de l'appareil judiciaire, le deuxième sur la lutte contre les violences faites aux femmes sur le plan législatif et en pratique, et le troisième sur la promotion des droits des migrants et des réfugiés.
- Évaluer ensuite régulièrement les résultats des dernières années de coopération UE-Maroc et formuler des recommandations quant aux priorités du prochain partenariat UE-Maroc, notamment au regard de l'impact des accords UE-MAROC au Sahara occidental.
- Promouvoir le dialogue entre l'UE, les institutions gouvernementales et les organisations de défense des droits humains et prôner l'idée de dialogues tripartites entre les OSC, l'UE et le gouvernement marocain
- Soutenir des actions de solidarité lorsque des défenseurs des droits humains sont menacés, avec une particulière attention en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'Homme au Sahara Occidental.
- Faciliter la mise en réseau d'associations marocaines avec des associations tunisiennes et algériennes du même type sur des questions liées notamment aux droits des femmes et aux droits des migrants et des réfugiés
- Mener une mission d'observation de la situation des droits de l'Homme dans les campements de réfugiés sous contrôle du Polisario.

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Des espaces et des contextes favorisant le travail en réseau et le partage d'expérience parmi les organisations marocaines de défense des droits humains sont mis en place sur différents thèmes :*

réforme judiciaire, promotion des droits des femmes, lutte contre les violences faites aux femmes, et défense des droits des migrants et des réfugiés.

- *Les membres et partenaires d'EuroMed Droits renforcent leurs capacités d'action et peuvent mener des activités de plaidoyer conjointes pour obtenir une meilleure réforme en ce qui concerne l'appareil judiciaire, les droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, et les droits des migrants et des réfugiés.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Renforcement du rôle consultatif de la société civile marocaine dans le cadre des relations UE-Maroc en ce qui concerne les droits humains et à la démocratisation*
- *L'UE et les autorités marocaines accordent une importance accrue au respect des droits humains dans leurs relations.*
- *L'UE et le Maroc mettent davantage l'accent sur la participation de la société civile dans leurs négociations.*

Pour le Sahara occidental, veuillez consulter le document sur la stratégie.

2.2 Algérie

EuroMed Droits pense qu'il est important de poursuivre les actions de solidarité systématiques avec la société civile d'Algérie, lancées en 2009. EuroMed Droits entend :

- Organiser des réunions du groupe de réflexion avec les organisations de défense des droits humains et les défenseurs de droits humains impliqués dans le travail de plaidoyer international afin qu'ils puissent partager leurs expériences.
- Mener des activités de plaidoyer et faciliter le développement de contacts entre les membres et partenaires algériens et les membres d'EuroMed Droits, des groupes professionnels (syndicats et avocats) et des OSC en Europe sur plusieurs thèmes : le rétrécissement de l'espace pour la société civile, les libertés syndicales, les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, les droits des réfugiés et des migrants, la redevabilité et les disparitions forcées
- Surveiller et recueillir des informations sur la situation des droits humains en effectuant des visites sur le terrain et en coopérant étroitement avec les organisations membres et partenaires algériennes
- Soutenir les défenseurs des droits humains algériens en danger
- Faciliter les contacts entre les associations algériennes et les organisations tunisiennes et marocaines sur des questions liées notamment aux droits des femmes, des migrants et des réfugiés, en accordant une attention particulière à la participation des jeunes et des femmes

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Des espaces et des contextes favorisant le travail en réseau et le partage d'expérience parmi les organisations algériennes de défense des droits humains sont mis en place sur des questions liées aux libertés publiques, notamment les libertés syndicales, les droits des femmes et la lutte contre*

les violences faites aux femmes, les droits des réfugiés et des migrants, la redevabilité et les disparitions forcées.

- *Les membres et les partenaires d'EuroMed Droits renforcent leurs capacités d'action et peuvent mener des activités de plaidoyer conjointes pour obtenir une meilleure réforme.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *La capacité et l'impact des OSC algériennes en termes de plaidoyer international et de recensement des violations des droits humains augmentent.*
- *Le travail en réseau et la mobilisation à l'échelle internationale pour le soutien et la protection des OSC algériennes s'intensifient.*
- *Les décideurs politiques tiennent compte des recommandations formulées par les OSC algériennes.*

2.3 Tunisie

La Tunisie est depuis longtemps un pays prioritaire pour EuroMed Droits et elle continuera de l'être, car le Réseau estime qu'il est crucial de soutenir le rôle de la société civile dans la transition politique. Pour atteindre cet objectif, EuroMed Droits entend :

- Offrir son soutien à ses membres et partenaires et leur proposer des plateformes pour travailler en réseau, élaborer des politiques et partager leurs expériences
- Continuer de développer le dialogue tripartite entre la société civile, les autorités tunisiennes (gouvernement, administration et assemblée) et l'UE sur la réforme de l'appareil judiciaire, les droits des femmes, le partenariat de mobilité UE-Tunisie et l'ALECA
- Soutenir les actions du réseau d'OSC liées à la promotion et à la défense des droits de la personne
- Élaborer de nouveaux modes de promotion des valeurs liées aux droits humains à travers l'art
- Prendre des initiatives pour soutenir davantage les OSC en dehors de la capitale
- Mener des missions de plaidoyer auprès des principaux pays européens et accompagner les OSC qui défendent les droits des migrants ainsi que les droits économiques et sociaux
- Promouvoir la coopération et les synergies entre les organisations tunisiennes, algériennes et marocaines de défense des droits humains, en particulier en ce qui concerne les droits des réfugiés et des migrants, les droits des femmes et l'égalité des genres

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Les espaces et les contextes favorisant le travail en réseau et le partage d'expérience parmi les OSC tunisiennes sont maintenus et élargis, et intègrent des représentants des régions tunisiennes marginalisées ainsi que des femmes et des jeunes.*
- *Les OSC tunisiennes renforcent leurs capacités pour mener des actions conjointes relatives aux programmes de droits humains dans le cadre du processus de transition tunisien.*
- *Les OSC tunisiennes établissent des thèmes prioritaires liés à la promotion des droits humains dans le programme législatif du Parlement national et dans les négociations UE-Tunisie.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Les organisations de défense des droits humains conservent un rôle clé en influençant les programmes nationaux en faveur des droits humains et de la démocratie en ce qui concerne la législation, le renforcement des institutions et les pratiques participatives*

2.4 Égypte

Depuis 2013, l'Égypte connaît d'énormes revers en matière de respect des droits humains, qui mettent en danger l'existence d'une société civile indépendante. Cette tendance négative étant susceptible de perdurer durant les trois prochaines années, il est nécessaire que les activités de protection d'EuroMed Droits soient poursuivies. EuroMed Droits entend :

- Organiser des réunions régulières du groupe de solidarité pour les défenseurs égyptiens des droits humains et promouvoir le travail en réseau à l'échelle internationale
- Veiller à ce que les organisations et défenseurs égyptiens des droits humains puissent faire entendre leur voix au niveau national et international, en les mettant en contact avec des organisations internationales et des bailleurs de fonds qui peuvent leur apporter un soutien pratique
- Intensifier la promotion de la solidarité internationale et renforcer les campagnes de sensibilisation concernant la situation des défenseurs égyptiens des droits humains, et notamment celle des défenseurs des droits des femmes, et l'environnement dans lequel ils travaillent. À cet égard, mener des activités d'information et de documentation ciblant les médias internationaux.
- Intensifier les activités de plaidoyer à Bruxelles, à Genève et en particulier dans les États membres de l'UE, ainsi qu'auprès d'autres organismes importants afin de les informer de la situation du pays et d'appeler les gouvernements à réagir
- Coordonner des mesures de protection pour les DDH et les organisations de défense des droits humains en danger avec d'autres organisations régionales/internationales de défense des droits humains
- Organiser davantage de missions d'observation de procès pour s'assurer de l'équité des procès des défenseurs des droits humains en danger, et promouvoir les initiatives liées à la redevabilité pour les crimes contre les droits humains en Égypte

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Des espaces et des cadres favorisant le travail en réseau, le partage d'expérience et l'élaboration de stratégies concernant les défenseurs égyptiens des droits humains sont mis en place avec des organisations internationales de défense des droits humains, sur le maintien des activités des organisations égyptiennes de défense des droits humains et sur le renforcement de leurs capacités à travailler dans le contexte égyptien/international.*
- *Les organisations et défenseurs égyptiens des droits humains font entendre leur voix à l'échelle internationale et nationale.*
- *Les décideurs politiques de l'UE, des États membres de l'UE et au niveau international prennent en considération la situation des organisations égyptiennes de défense des droits humains, dans leurs relations avec les autorités égyptiennes.*
- *Plusieurs défenseurs égyptiens des droits humains sont réinstallés en dehors de l'Égypte.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Les organisations égyptiennes de défense des droits humains maintiennent leurs activités en Égypte et à l'étranger.*
- *Les droits humains demeurent un élément important dans les relations UE-Égypte.*

2.5 Syrie

L'ampleur de la crise humanitaire en Syrie et le mépris total de la vie et de la sécurité des civils nécessitent une attention permanente de la part d'EuroMed Droits, de ses membres et de ses partenaires. EuroMed Droits entend :

- Susciter un dialogue avec ses membres et partenaires sur la façon de mettre en place une nouvelle démarche de partenariat et de soutien
- Continuer de promouvoir le travail en réseau entre les différents groupes syriens de défense des droits humains, et entre ces groupes et les OSC européennes
- Mener des actions de plaidoyer auprès de l'UE et de ses États membres afin de promouvoir le rôle des droits humains, la redevabilité et la justice transitionnelle dans la Syrie d'aujourd'hui et de demain

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Les espaces et cadres favorisant le travail en réseau, le partage d'expérience et l'élaboration de stratégies pour les défenseurs syriens des droits humains sont maintenus et renforcés.*
- *Maintien et renforcement des capacités des organisations syriennes de défense des droits humains à soutenir le programme de redevabilité.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Les organisations syriennes de défense des droits humains sont des partenaires privilégiés des organismes internationaux et régionaux engagés dans la résolution du conflit en Syrie.*
- *La redevabilité pour les graves violations de droits humains et les crimes de guerre demeure un élément primordial dans la résolution du conflit et dans les négociations de paix en Syrie.*

2.6 Israël et le territoire palestinien occupé

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits continuera de travailler sur les politiques européennes relatives à Israël et à la Palestine. EuroMed Droits entend :

- Continuer de soutenir les activités du GT PIP, en tant que forum de plaidoyer essentiel en faveur des droits humains sur les politiques européennes concernant Israël et la Palestine
- Mener des missions de plaidoyer basées sur la recherche auprès des institutions de l'UE et des États membres de l'UE
- Poursuivre ses rencontres annuelles sur le plaidoyer en matière de droits humains auprès de l'UE pour ses membres et partenaires européens, arabes, israéliens et palestiniens, ainsi que sa coopération avec d'autres initiatives

- Soutenir, le cas échéant, les nouvelles initiatives de travail en réseau d'organisations concernées sur les principaux enjeux du conflit israélo-palestinien (comme les prisonniers palestiniens, les réfugiés palestiniens, les femmes palestiniennes, la Cour pénale internationale (CPI))
- Participer à de nouvelles actions de plaidoyer, par exemple auprès des institutions de l'ONU, lorsque cela s'avère pertinent, en particulier sur la question de la redevabilité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ; la politique israélienne de séparation/fragmentation et les droits des prisonniers
- Soutenir les activités de ses membres et partenaires en ce qui concerne la discrimination des citoyens palestiniens d'Israël, les entreprises et les droits humains, et les réfugiés palestiniens
- Surveiller la situation en Israël et en Palestine, sur les différentes thématiques de préoccupation du Réseau, et prendre des mesures par rapport aux violations de droits humains, y compris les violations des droits des femmes
- Soutenir les défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs des droits des femmes, en danger

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Un forum de plaidoyer régional de la société civile capable d'influencer la société civile et les décideurs politiques et de faire comprendre à l'UE et aux gouvernements de la région EuroMed la nécessité de fixer le respect des droits humains et du droit international humanitaire au cœur de leurs initiatives de promotion de la paix et de leurs efforts pour mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *La redevabilité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité reste une priorité à l'ordre du jour de l'UE.*
- *La politique israélienne de fragmentation et de segmentation demeure un problème important dans les relations UE-Israël/Palestine.*
- *Israël libère ses prisonniers palestiniens.*

2.7 Turquie

Depuis sa création, EuroMed Droits a travaillé régulièrement avec ses membres et partenaires turcs. Au vu des revers importants que la Turquie connaît en matière de droits humains, EuroMed Droits intensifiera ses actions dans le pays au cours des prochaines années. EuroMed Droits entend :

- Organiser des ateliers avec des défenseurs des droits humains et des experts juridiques nationaux et internationaux pour étudier la situation des défenseurs des droits humains, établir des plans et élaborer des stratégies pour adopter une approche commune dans les affaires en cours à leur rencontre
- Recenser les poursuites judiciaires en cours contre les défenseurs des droits humains et les organisations de défense des droits humains

- Suivre régulièrement les procès contre les défenseurs des droits humains (par des observateurs locaux et internationaux) pour s'assurer de leur équité
- Mobiliser l'attention nationale et internationale autour des affaires judiciaires et des enquêtes policières
- Organiser des réunions de plaidoyer auprès des autorités turques et européennes

Résultats attendus par EuroMed Droits :

- *Renforcer la protection des défenseurs des droits humains qui usent de leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique pour dénoncer les violations, en menant des missions d'observation de procès pour s'assurer de leur équité*
- *Accroître la capacité des défenseurs des droits humains et de leurs organisations à faire face aux procédures judiciaires*
- *Les autorités turques et européennes tiennent compte des recommandations présentées lors des activités de plaidoyer pour la levée des restrictions pratiques et juridiques au travail des défenseurs des droits humains.*

Impacts escomptés par EuroMed Droits :

- *Renforcement de la coordination des initiatives de la société civile pour protéger les défenseurs des droits humains en menant des missions de plaidoyer et d'observation de procès*
- *Suivi réguliers et systématiques des affaires judiciaires en cours contre des défenseurs de droits humains, qui sont contraires aux normes internationales relatives aux droits humains*
- *Sensibilisation accrue au niveau national et international aux attaques juridiques et/ou physiques contre les défenseurs des droits humains qui limitent leur marge de manœuvre*

3. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

3.1 Cohésion interne

Le Réseau s'efforcera de relever les défis auxquels il s'est trouvé confronté ces trois dernières années : un cloisonnement croissant des activités tant au niveau des projets nationaux et régionaux qu'entre eux, avec des opportunités d'interaction limitées, réduisant ainsi les possibilités d'apprentissage dont les membres pourraient théoriquement bénéficier au sein d'un réseau régional.

Premièrement, EuroMed Droits organisera un séminaire annuel auquel seront invités les participants de ses groupes de travail régionaux et nationaux, ainsi que les organisations membres ne faisant partie d'aucun groupe de travail. Ces séminaires seront principalement conçus comme des expériences d'apprentissage pouvant servir aux propres activités des membres ou des groupes de travail ou comme des thèmes de développement transversaux du Réseau. Ils aborderont respectivement 1) la question du rétrécissement de l'espace pour la société civile, 2) la justice et 3) la discrimination.

Deuxièmement, EuroMed Droits veillera à ce que les organisations impliquées dans les activités des différents groupes du Réseau à l'échelle nationale soient invitées à participer aux groupes de travail thématiques régionaux afin de renforcer les liens entre le cadre régional et le cadre national.

Troisièmement, EuroMed Droits s'efforcera d'organiser des réunions de groupes de travail thématiques immédiatement après les réunions d'autres groupes de travail thématiques nationaux ou régionaux afin de créer des espaces d'échange pour aborder des questions d'intérêt commun.

Enfin, EuroMed Droits soutiendra la participation de ses membres dans des groupes de solidarité nationale ailleurs que dans le pays concerné.

3.2 Suivi et évaluation

Avant la fin de l'année 2018, EuroMed Droits mettra un point final à l'élaboration de ses outils de planification stratégique, notamment une théorie du changement, des outils d'évaluation, une évaluation des risques et une approche qui tient compte des situations de conflit.

3.3 Intégration de la dimension genre

EuroMed Droits poursuivra sur cette voie en consolidant un sous-comité Points Focaux Genre (PFG) composé de l'ensemble des PFG, qui se réuniront tous les ans, et en veillant à ce que l'intégration de la dimension genre fasse partie intégrante des stratégies et actions de tous les groupes de solidarité et de travail. EuroMed Droits transfèrera en outre la responsabilité de l'intégration de la dimension genre, du groupe de travail sur les droits des femmes et l'égalité des genres à son plus haut niveau politique, soit au Comité exécutif ; tout en déléguant à son personnel la responsabilité opérationnelle de soutenir les efforts d'intégration de la dimension genre, dont notamment le développement de compétences du personnel et le soutien aux membres. L'objectif est d'assurer un engagement politique constant, une culture organisationnelle, une capacité technique et la responsabilité de l'intégration de la dimension genre au sein de l'organisation.

STRATÉGIE 2018-2021

INTRODUCTION

Le présent document présente la stratégie d'EuroMed Droits pour la période 2018-2021, qui remplace la stratégie 2012-2018, adoptée lors de la 9^e Assemblée générale du Réseau à Copenhague.

Cette stratégie est élaborée pour une période de trois ans, soit l'intervalle de temps entre deux Assemblées générales. Au vu de l'instabilité de la situation dans la région EuroMed, il semble logique de ne pas définir de choix stratégiques au-delà de ce laps de temps.

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale établit le programme d'activités sur recommandation du Comité exécutif. La stratégie comprendra donc, en annexe, également les grandes lignes de ce programme.

En introduction de ce document sont rappelés les principes fondamentaux guidant l'action d'EuroMed Droits. Suivent ensuite trois parties décrivant comment le Réseau répondra, au cours des trois prochaines années, aux défis auxquels la région sera confrontée par 1) ses activités régionales, 2) son travail par pays et 3) son cadre méthodologique et organisationnel.

Le projet de stratégie présenté à l'Assemblée générale est le résultat d'un processus de consultation avec les membres¹, le Comité exécutif et le personnel. Il tient également compte de l'évaluation externe des actions d'EuroMed Droits entre 2014 et 2016, commandée par SIDA². Enfin, cette stratégie s'appuie sur l'expérience acquise par le Réseau lors de la mise en œuvre de ses activités de 2015 à 2018.

1. Contexte, mission et valeurs d'EuroMed Droits

1.1 Contexte et spécificité

Après la mise en place par l'UE du partenariat euro-méditerranéen en 1995, EuroMed Droits a été fondé sur l'idée que la société civile de l'UE et celle des pays riverains de la Méditerranée, soit de la « région EuroMed »³, croient en une destinée commune et qu'elles ont un intérêt mutuel à travailler en étroite collaboration, apprenant l'une de l'autre et s'aidant mutuellement à protéger et à promouvoir les droits humains.

¹ Outre les 12 organisations membres représentées au sein du Comité exécutif, 17 organisations membres au total ont transmis leurs commentaires – répartis de manière égale entre le nord et le sud.

² Évaluation du travail de promotion des droits humains réalisé par EuroMed Droits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, rapport final, 28 septembre 2017, de Niras Indevlop

³ La région EuroMed comprend les pays de l'UE, ainsi que la Turquie, la Syrie, la Jordanie, le Liban, Israël, la Palestine, l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc.

EuroMed Droits puise sa force dans sa nature d'organisation régionale et transnationale. C'est l'une des rares structures où les organisations de la société civile de toutes les rives de la région EuroMed peuvent se réunir sur un pied d'égalité afin de travailler ensemble, afin d'apporter des réponses de la société civile régionale aux problèmes d'ordre national et régional.

1.2 Vision, mission, valeurs clés et avantages pour les membres

La vision d'EuroMed Droits est d'être un forum régional des droits humains, source majeure de connaissances pour les parties prenantes au processus démocratique et à la défense des droits humains dans la région, et qui cherche à promouvoir et à défendre les droits humains et les réformes démocratiques dans la région EuroMed.

La mission d'EuroMed Droits est de promouvoir et de renforcer les droits humains et les réformes démocratiques dans le cadre de son mandat régional, et par le biais de mécanismes de mise en réseau et de coopération de la société civile. Ancré dans la société civile, le Réseau est résolu à développer et à renforcer les partenariats entre les OSC de la région EuroMed, à diffuser et à promouvoir les valeurs des droits humains et à accroître la capacité des acteurs de la société civile à réaliser ces objectifs.

Les valeurs clés sur lesquelles s'appuie l'action d'EuroMed Droits sont fondées sur les statuts du Réseau :

- Reconnaître et promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance fondamentales des droits humains, tant individuels que collectifs ;
- Respecter les principes démocratiques et l'état de droit, tel qu'énoncés dans les conventions internationales et le droit international humanitaire ;
- Soutenir la société civile dans la promotion et la protection des droits humains et le droit pour la société civile d'être un partenaire actif dans ce domaine ;

L'égalité des genres, de même que la nécessité de souligner et de promouvoir activement les droits des femmes et la participation des femmes à la vie publique, revêt une importance particulière pour EuroMed Droits, tout comme les initiatives visant à combler l'écart entre les sexes. Le travail réalisé au sein ou en dehors du Réseau vise donc à respecter les critères d'intégration du genre dans le but de parvenir à une réelle égalité entre les hommes et les femmes. De ce fait, le Réseau met en œuvre des actions spécifiques visant à promouvoir concrètement l'égalité entre les genres dans la région.

EuroMed Droits entend offrir à ses membres :

- Un accès aux OSC de défense des droits humains dans trente pays, et ainsi l'opportunité accrue de tirer profit d'actions de coordination, de coopération et de solidarité
- Un accès aux institutions gouvernementales et intergouvernementales ainsi qu'aux processus politiques
- La possibilité d'influencer les politiques et débats régionaux
- Une meilleure protection lorsque des membres ou leur travail sont menacés
- Un soutien international/régional à leurs activités dans les domaines prioritaires d'EuroMed Droits

- Des activités de formation dans les principaux domaines de compétence d'EuroMed Droits
- La diffusion de leur travail auprès d'un public régional plus important
- Une reconnaissance en tant que membres d'EuroMed Droits de la part de 70 grandes OSC de défense des droits humains dans la région

2. La réponse d'EuroMed Droits aux défis en matière de droits humains dans la région

Les configurations politiques de la région EuroMed ont connu des changements marquants tant au nord qu'au sud de la Méditerranée depuis l'adoption de la dernière stratégie d'EuroMed Droits.

Les révolutions arabes en 2011 ont entraîné des changements irréversibles dans la dynamique politique de la région, qui ont toutefois pour la plupart mené à la régression des processus démocratiques. La zone UE a également connu des changements importants qui ont inversé la dynamique d'intégration des États membres de l'UE, l'exemple le plus frappant étant le Brexit.

Dans la région EuroMed, les préoccupations fondamentales et les défis en matière de droits humains restent inchangés, voire sont plus problématiques qu'auparavant.

Sur la base de sa vision, de sa mission et de ses valeurs clés, le Réseau répondra à ces défis en soutenant l'autonomie et l'indépendance de la société civile ainsi qu'en facilitant les partenariats et la coordination, notamment en protégeant les défenseurs des droits humains. Il participera également à un dialogue critique avec les gouvernements et les organismes intergouvernementaux et cherchera à influencer les décideurs.

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits entend agir là où se déroulent les processus les plus influents en matière de droits humains et de démocratie et là où il pourra apporter une valeur ajoutée au travail de ses membres et de ses partenaires.

Plus concrètement, EuroMed Droits se consacrera aux quatre défis majeurs en matière de droits humains qui caractérisent la région EuroMed au niveau régional, à savoir 1) le manque d'espace pour la société civile, 2) les droits des migrants et des réfugiés, 3) les droits économiques et sociaux des citoyens de la région et 4) les droits des femmes et l'égalité des genres. Dans le même temps, le Réseau entreprendra des actions dans les domaines de la justice et pour la lutte contre toutes les formes de discrimination.

À l'échelle nationale, EuroMed Droits répondra aux défis en matière de droits humains dans les différents PSM. Il travaillera en étroite collaboration avec ses membres en Algérie, en Égypte, en Israël, au Maroc, en Palestine, en Syrie, en Tunisie et en Turquie afin de mettre au point des actions apportant une valeur ajoutée aux initiatives locales de ceux-ci et en s'appuyant sur les résultats obtenus par le passé.

Le Réseau fera également en sorte de renforcer sa présence sur la scène de la société civile européenne, sur ses thèmes régionaux prioritaires.

Pour finir, il intensifiera ses activités de plaidoyer dans les capitales de l'UE et dans la mesure du possible, au niveau national dans les PSM. Ces actions seront soutenues par un travail d'information et de communication.

PARTIE 1 : LES ACTIVITÉS RÉGIONALES D'EUROMED DROITS

La région EuroMed est complexe, la situation y est tendue et volatile. Une partie des facteurs responsables de cette situation échappe en grande partie à la « sphère d'influence » des acteurs de la région EuroMed, car ils découlent des politiques des puissances régionales et mondiales (ex. : la situation en Syrie et en Israël/Palestine), des institutions internationales et des acteurs financiers, des variations de l'économie mondiale et des politiques commerciales, du changement climatique, des déséquilibres sociaux dans le monde, etc. Et pourtant, il existe plusieurs dynamiques spécifiques propres à cette région qui sont déterminantes pour la situation des droits humains et de la société civile au cours des prochaines années. Celles-ci concernent 1) l'espace pour la société civile, 2) la protection des migrants et des réfugiés, 3) l'impact des relations économiques et financières sur les droits économiques et sociaux, et 4) la question de l'égalité des genres et des droits des femmes.

EuroMed Droits s'efforcera de maintenir et d'organiser des activités régionales autour de ces quatre thématiques.

Les quatre thèmes ont été choisis en partant du postulat que 1) les relations UE-PSM dans ces domaines mettent en œuvre des mécanismes et des instruments régionaux, permettant au Réseau et à ses membres d'avoir un impact ; et que 2) les membres et partenaires d'EuroMed Droits dans les différents secteurs de la région ont un intérêt immédiat à travailler sur ces thèmes, qui sont intégrés dans leur champ d'action quotidien.

Parallèlement à ces thèmes prioritaires, EuroMed Droits s'attachera également à travailler sur deux autres sujets : l'état de la justice dans la région et la lutte contre les discriminations de toute nature, dont celles à l'encontre des personnes LGBT. EuroMed Droits appuiera les initiatives sur ces thématiques nouvelles au niveau régional entre ses membres, mais aussi avec ses membres et partenaires plus spécifiquement orientés sur ces questions.

1.1 Rétrécissement de l'espace dédié au travail de la société civile

L'espace de la société civile est l'élément vital de la promotion de la démocratie et des droits humains, pour les organisations et les militants, tout comme les réseaux et les partenariats à l'échelle nationale et régionale.

Contexte

À l'heure actuelle, la région EuroMed est le théâtre de restrictions radicales des espaces dédiés à la société civile : des menaces de mort adressées à des militants en Syrie et en Libye ; l'adoption de lois telles que la loi de 2017 sur les ONG en Égypte qui, si elle est mise en œuvre, empêchera la société civile indépendante de travailler ; des mesures de répression contre les forces de la société civile en Turquie ; des campagnes contre les ONG israéliennes de défense des droits des Palestiniens ; des actes de

harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits humains en Algérie et au Maroc, des attaques contre les défenseurs des droits des femmes, etc.

Plusieurs échecs et interférences dans le travail de la société civile ont également été constatés au sein de l'UE, par exemple avec la criminalisation des groupes venant en aide aux migrants forcés au Danemark, en France ou encore en Italie. Les lois contre le terrorisme ainsi que la diminution des subventions des gouvernements au profit de la société civile freinent également son travail.

Les espaces dédiés à la société civile s'amenuisent dans le monde entier, mais l'on observe une dynamique EuroMed particulière : l'UE, soutenue par une série d'États membres, a pris position dans sa Politique européenne de voisinage pour faire du soutien à la société civile l'une de ses priorités. L'UE a également mis en place plusieurs instruments⁴ qui permettent d'aborder efficacement le problème du rétrécissement de l'espace de la société civile. Il est essentiel que le Réseau s'investisse dans cette dynamique régionale spécifique au cours des trois prochaines années.

Objectifs

Durant les trois prochaines années, EuroMed Droits consacra une grande partie de ses activités à la question du rétrécissement de l'espace de la société civile. Le Réseau s'appuiera sur le travail déjà accompli et poursuivra ses engagements dans les domaines suivants :

Dans le cadre de son travail thématique régional et national, EuroMed Droits surveillera la situation de la société civile en matière de liberté d'expression, d'association (dont l'accès aux financements), de réunion pacifique et de circulation ainsi que le droit à la participation politique (dont l'accès au dialogue avec les autorités nationales). Il s'efforcera par ailleurs de faciliter, dans la mesure du possible, la création d'espaces pour le dialogue entre les organisations de défense des droits humains (et les OSC en général) et les autorités nationales et régionales. Dans cette démarche, le Réseau veillera attentivement à ce que les instruments de l'UE soient appliqués de manière systématique et cohérente, et que les réformes dans ce domaine respectent les normes internationales relatives aux droits humains.

EuroMed Droits consacra des ressources à l'intégration de cette approche dans ses activités, afin d'être, au besoin, en mesure de réagir face à des situations particulières ; notamment, par la publication de notes d'information, par l'organisation de missions en cas d'attaques contre des défenseurs de droits humains et par l'observation de procès.

Les résultats des travaux d'EuroMed Droits seront intégrés aux dialogues régionaux et bilatéraux du Réseau et de ses membres avec l'UE et ses États membres, ainsi qu'avec les autorités des PSM concernés. Ces résultats serviront aussi au deuxième volet des engagements du Réseau, à savoir le Hub régional pour les organisations de la société civile :

1.1.1 Hub régional pour les organisations de la société civile

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits dirigera la création et l'expansion d'une plateforme pour la société civile, destinée à renforcer le dialogue régional entre les organisations de la société civile dans les PSM, ainsi qu'entre les OSC de l'UE et des PSM.

Cette plateforme est mise au point en coopération avec plusieurs grands réseaux régionaux de la société civile : SOLIDAR, le Réseau EuroMed France (REF), le Réseau des ONG arabes pour le développement (ANND), la Confédération syndicale arabe (ATUC) et le Forum des alternatives Maroc (FMAS).

Cette plateforme structurera son action autour de quatre thématiques correspondant aux quatre dynamiques UE-PSM, à savoir : 1) la gouvernance, 2) la sécurité et la lutte contre la violence, 3) la migration, et 4) le développement économique et le dialogue social. Elle veillera également à ce que l'égalité des genres soit prise en compte de manière transversale dans le projet.

Cette plateforme permettra de réunir plusieurs centaines d'OSC dans le cadre d'ateliers et de séminaires, de faciliter les échanges et le travail en réseau ainsi que les prises de contact avec les décideurs politiques. Ce processus de travail débouchera sur un Forum civil annuel, qui constituera un espace de dialogue entre les représentants des OSC et les hauts fonctionnaires de l'UE.

L'objectif principal d'EuroMed Droits dans ce projet est de faciliter l'accès de ses membres et de ses partenaires à d'autres groupes et réseaux de la société civile de la région ainsi que les échanges entre eux.

Le processus de dialogue avec l'UE permettra, dans le meilleur des cas, de renforcer et/ou de créer des espaces sûrs dédiés au travail et au dialogue de la société civile avec les autorités régionales.

1.2 Protection des droits des réfugiés et des migrants

Contexte

La protection des migrants et des réfugiés est un enjeu mondial qui ne se limite pas à la région EuroMed. Les solutions aux grands défis posés par la migration forcée dépassent également les frontières de la région.

Toutefois, la protection des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants est susceptible de devenir une préoccupation commune clef en matière de droits humains dans la région, pendant les trois prochaines années. En raison de la guerre qui perdure en Syrie et de la présence des réfugiés palestiniens, c'est le Machrek qui accueille le plus grand nombre de réfugiés par habitant dans le monde, tandis que la mer Méditerranée est devenue le plus grand cimetière mondial des migrants.

La crise des réfugiés est désormais un élément majeur des politiques de l'UE et des différents États membres de l'UE dans la région. Ces politiques auront un impact régional qui dépasse largement la question immédiate de la protection des migrants et des réfugiés. En l'effet, l'UE, dans ses efforts pour endiguer les flux migratoires, s'est montrée disposée à conclure des accords avec des gouvernements autoritaires et des acteurs non étatiques dans la région du sud de la Méditerranée, dont l'action porte non seulement atteinte aux droits des migrants et des réfugiés, mais limite aussi l'effet de levier de l'UE et de ses États

membres sur les gouvernements des pays du sud en matière de droits humains et de promotion de la démocratie.

Objectifs

Durant les trois prochaines années, EuroMed Droits poursuivra son travail sur la protection des migrants et des réfugiés et suivra activement la dynamique politique régionale actuelle en la matière.

EuroMed Droits effectuera une surveillance des accords gouvernementaux et de l'UE, y réagira si besoin, et mènera des activités de plaidoyer en vue de promouvoir une mobilité libre, sûre et équitable dans la région. Le Réseau veillera à ce que les agences européennes intervenant dans la gestion des migrants et des réfugiés aux frontières soient tenues responsables des violations des droits humains générés que leurs actions génèrent. Il fera également en sorte que les réfugiés puissent accéder au territoire de l'UE, tel qu'ils en ont le droit, ainsi qu'à des procédures claires et simples, à des conseils juridiques gratuits, et aux ONG.

EuroMed Droits maintiendra les activités de son groupe de travail régional sur la migration et les réfugiés, qui constitue un pôle de ressources et espace d'apprentissage mutuel pour la société civile. Son objectif est d'apporter et de mettre en œuvre de nouvelles réponses stratégiques, techniques et professionnelles aux décideurs politiques de la région EuroMed sur les politiques en matière de migration et de réfugiés.

EuroMed Droits continuera de soutenir son groupe de travail sur les migrants et les réfugiés en Tunisie et s'efforcera de créer un groupe de travail similaire au Maroc, en étroite collaboration avec ses membres et partenaires locaux. EuroMed Droits compte tirer parti de sa présence en Tunisie, en Algérie et au Maroc et de ses contacts en Libye pour promouvoir des initiatives conjointes sous-régionales entre les organisations de défense des droits humains traitant des droits des réfugiés et des migrants. Celles-ci viseront à apporter des solutions à des problèmes tels que le renvoi de migrants forcés et à réagir de façon collective aux politiques de l'UE qui nuisent aux pays du Maghreb.

Enfin, EuroMed Droits souhaite intervenir de façon proactive dans la crise des réfugiés syriens. Il s'efforcera de promouvoir la mise en réseau au niveau sous-régional de ses membres et partenaires libanais, jordaniens et turcs sur les droits des migrants et des réfugiés dans le but de permettre à la société civile d'avoir davantage voix au chapitre dans les accords et les négociations des gouvernements avec l'UE.

Cette mise en réseau permettra aussi de soumettre des propositions quant à la manière de promouvoir les droits des réfugiés, dans un contexte où la population d'accueil elle-même ne jouit pas pleinement de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

1.3 Droits économiques et sociaux

Contexte

Les *droits économiques et sociaux* constituent un enjeu de taille en matière de droits humains dans les relations de l'UE avec les PSM, car le mépris général de ces droits, tant au nord qu'au sud, ne cesse d'alimenter la révolte dans la région. Les échanges économiques et financiers constituent une partie importante des relations UE-PSM et s'inscrivent dans un contexte mondial de libéralisation accrue des

marchés. Ils sont par ailleurs influencés par les institutions internationales, qui ont un champ d'intervention dépassant largement la région EuroMed

Toutefois, les avantages économiques qui en découlent - et notamment le fait que l'UE est le principal partenaire commercial de la plupart des PSM, que les transferts de fonds des migrants s'élèvent à un milliard d'euros par année et que le soutien/les subventions économiques directes et indirectes de l'UE pour la région atteignent un total annuel de plusieurs milliards d'euros - indiquent l'importance des relations EuroMed en elles-mêmes.

En outre, le libre-échange a été mis en œuvre dans le cadre du processus de Barcelone lancé en 1995, puis par la Politique européenne de voisinage (PEV). Les négociations actuelles concernant les accords de libre-échange complets et approfondis (ALECA) sous la supervision de la DG Commerce auront par ailleurs un impact considérable sur les droits des citoyens dans la région. Cette situation nécessite un engagement de la société civile et des défenseurs des droits humains sur ces questions.

A part les relations économiques et commerciales, l'UE joue un important rôle de promotion des réformes et de soutien à différentes politiques publiques des pays associés. Il est important que ce soutien ne fragilise pas les politiques publiques de caractère social mais au contraire qu'il puisse les consolider et amplifier à l'ensemble de la population avec une spéciale focalisation aux plus démunis ; de même par rapport à la qualité de l'emploi et les systèmes de protection sociale.

Objectifs

Le Réseau propose dès lors d'entreprendre des activités dans le domaine des droits économiques et sociaux. Il se basera, pour ce faire, sur un séminaire régional organisé en 2016⁵ dont le but était d'identifier la valeur ajoutée d'EuroMed Droits dans ce domaine ainsi que sur deux rapports publiés dans le cadre de cette démarche⁶. Il s'agira donc de renforcer les relations entre les organisations de défense des droits humains/la société civile, sans oublier les mouvements sociaux, des PSM et de l'UE, dans le but de promouvoir des accords commerciaux respectueux des droits économiques et sociaux, ainsi que les droits des citoyens de participer au processus d'élaboration de ces politiques.

EuroMed Droits constituera un groupe de travail régional pour donner au Réseau et à ses membres les moyens d'aborder ces questions.

Comme peu de membres du Réseau ont développé une expertise pour traiter des problèmes susmentionnés, le thème constituera un domaine de développement des compétences des membres en matière de droits économiques et sociaux, permettant ainsi d'attirer de nouveaux membres et/ou alliés au sein du Réseau, parmi les organisations et mouvements sociaux du nord et du sud, qui ont la capacité et la motivation nécessaires pour participer à ces activités.

⁵ Défis pour la société civile et la promotion des droits économiques et sociaux

⁶ Analyse des relations économiques et financières entre l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée, EuroMed Droits 2016 ; Évaluation des initiatives de la société civile en matière de droits économiques et sociaux, EuroMed Droits 2016

1.4 Droits des femmes et égalité des genres

Contexte

L'inégalité des genres demeure l'un des problèmes de discrimination les plus flagrants dans la région EuroMed. En témoignent l'absence de représentation égale et l'inégalité des salaires des femmes et des hommes dans la vie publique et professionnelle ainsi que les violences généralisées à l'égard des femmes dans les sphères publiques et privées. Ce problème est plus visible dans le sud. La participation des femmes à la vie active y accuse en effet du retard par rapport au reste du monde, les gouvernements des PSM s'obstinent par ailleurs à maintenir leurs réserves sur plusieurs articles importants de la CEDAW, et y prévalent les codes de la famille fondés sur l'appartenance religieuse.

Il semble toutefois que des progrès, même minimes, peuvent être réalisés en matière de droits des femmes, comme le montrent les initiatives en matière législative prises dans plusieurs pays du sud ces dernières années. Le fait que le rôle des femmes dans la société figure parmi les rares sujets abordés à l'échelle régionale intergouvernementale, notamment au niveau de l'Union pour la Méditerranée, semble indiquer que de petites avancées peuvent être réalisées dans ce domaine. Il existe en outre plusieurs mécanismes et instruments de portée régionale qui fournissent des plateformes d'action pour la société civile régionale, comme la Convention normative du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), le plan d'action de l'UE 2016-2020 « Transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE », et les lignes directrices de l'UE sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Objectifs

Le Réseau souhaite mettre ces actions passées à profit et se servir de la lutte contre les violences faites aux femmes comme d'un point d'ancrage en vue de travailler sur l'inégalité des genres et sur les droits des femmes. Les violences faites aux femmes sont la pire forme de discrimination à l'égard des femmes dans la région EuroMed. Elles constituent un obstacle majeur à l'égalité des genres. Leur éradication est étroitement liée au respect de l'ensemble des dispositions de la CEDAW et aux mesures prises à cet égard. Les violences faites aux femmes sont également un problème que tous les acteurs, y compris les gouvernements et la société civile, sont en principe d'accord pour combattre.

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits continuera d'utiliser la Convention d'Istanbul comme d'un outil pour combattre les violences faites aux femmes, en travaillant en étroite collaboration avec la société civile afin de mieux faire connaître la Convention et d'organiser des missions de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour qu'ils ratifient ou adhèrent à la Convention ou pour qu'ils alignent leur législation en matière de lutte contre les violences faites aux femmes sur la Convention. La Convention d'Istanbul, qui est entrée en vigueur en 2014, est le premier instrument juridiquement contraignant et, jusqu'à présent, l'instrument le plus complet en Europe pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elle peut être ratifiée par des pays non membres du CdE.

EuroMed Droits engagera également un travail approfondi pour la réforme, entre autres, des codes civils et des mesures législatives discriminatoires dans la région, telles que par exemple la question de l'héritage.

En outre, EuroMed Droits travaillera sur d'autres mécanismes et instruments régionaux tels que les réunions de l'UpM sur le rôle des femmes dans la société, les lignes directrices de l'UE en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi que le plan de travail et la stratégie de l'UE sur l'intégration de la dimension genre. À cet égard, EuroMed Droits s'engage à maintenir son groupe de travail sur l'égalité des genres et les droits des femmes comme forum régional pour favoriser les échanges et formuler des politiques en vue de protéger et de promouvoir les normes de la CEDAW. Il maintiendra également les différents GT en Tunisie et s'emploiera à en établir un au Maroc.

EuroMed Droits entend par ailleurs soulager le Groupe de travail genre de la responsabilité de l'intégration de la dimension genre. La responsabilité politique de l'intégration de la dimension genre sera placée au niveau du Comité exécutif, tandis que la responsabilité pratique et la mise en œuvre seront déléguée au personnel. Les organisations membres dotées d'une expertise particulière en matière d'intégration de la dimension genre seront consultées dans ce processus.

Enfin, EuroMed Droits intensifiera le processus d'identification et d'adoption d'au moins une organisation membre par pays ayant une excellente maîtrise des questions relatives à l'égalité des genres et aux droits des femmes.

PARTIE 2 : LE TRAVAIL PAR PAYS D'EUROMED DROITS

Ces trois dernières années, EuroMed Droits a consolidé son travail à l'échelle nationale car même si le Réseau puise sa force et sa cohésion dans sa dimension régionale et transnationale, les processus politiques les plus influents se déroulent au niveau national et bilatéral.

EuroMed Droits poursuivra ses programmes spécifiques sur Israël et la Palestine, ainsi que sur la Syrie et l'Égypte. Il organisera également des activités en Turquie, où il établira un programme dédié d'observation des procès des organisations et des défenseurs des droits humains. Comme indiqué précédemment, le Réseau s'efforcera de promouvoir le travail en réseau au niveau sous-régional au Liban, en Jordanie et en Turquie sur la question de la protection des réfugiés.

Au Maghreb, EuroMed Droits poursuivra son travail en Tunisie et en Algérie et mettra au point un nouveau programme au Maroc. Grâce à son bureau sous-régional pour les pays du Maghreb et ses activités thématiques régionales, le Réseau s'emploiera à développer des synergies entre ces trois pays, notamment sur la question de la migration et de la protection des réfugiés ainsi que sur les droits des femmes et l'égalité des genres. Il gardera un œil sur les possibilités d'étendre ses activités en Libye quand l'occasion s'en présentera.

Une grande partie des activités d'EuroMed Droits à l'échelle nationale et bilatérale sera menée sous des rubriques thématiques. Toutefois, comme le Réseau doit rester pertinent sur le plan politique et par rapport aux priorités de ses membres et de ses partenaires, il poursuivra également son travail sur la redevabilité dans le cadre de la guerre en Syrie et du conflit israélo-palestinien, et sur la réforme judiciaire en Tunisie

et au Maroc. EuroMed Droits restera en veille et prêt s'adapter aux événements futurs et à l'émergence de nouveaux acteurs au niveau national, comme ces groupes occupés à protéger les libertés individuelles et la liberté de conscience en Tunisie.

Enfin, le Réseau surveillera l'évolution générale en Europe et s'engagera sur les questions européennes auxquelles ses travaux thématiques prioritaires peuvent apporter une valeur ajoutée.

2.1 Maroc et Sahara occidental

Contexte

Au Maroc, la situation des droits humains et de la société civile a évolué dans deux directions. La nouvelle constitution établie en 2011 apparaît comme étant la plus respectueuse des droits humains et de la société civile à ce jour. En effet, cette dernière consacre le principe d'égalité et de non-discrimination, promeut la réforme du système judiciaire et met en avant le rôle de la société civile. Une série d'associations de la société civile, ainsi que le Conseil national des droits de l'homme, ont œuvré et plaidé pour que la Constitution soit traduite en une législation respectueuse des droits humains, parvenant ainsi à certains résultats. Néanmoins, d'autres groupes de défense des droits humains ont fait l'objet de persécutions lorsqu'ils ont tenté de contester le pouvoir de la monarchie sur la base des normes internationales en matière de droits humains et plusieurs mouvements sociaux témoignent d'une vague de mécontentement social.

Actions passées et objectifs

Après avoir consulté ses membres, EuroMed Droits souhaite systématiser son travail au Maroc en établissant une présence permanente dans le pays. Cette présence a pour objectif de renforcer le travail en réseau des organisations marocaines de défense des droits humains, de favoriser une réforme des droits humains, et de contribuer à la protection des défenseurs des droits humains.

EuroMed Droits se concentrera sur trois thèmes de travail : la réforme de l'appareil judiciaire, les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le plan législatif et en pratique, et la promotion des droits des migrants et des réfugiés. Sur cette base, le Réseau s'efforcera de promouvoir le dialogue entre l'UE, les institutions gouvernementales et les organisations de défense des droits humains.

En ce qui concerne le Sahara occidental, EuroMed Droits continuera de surveiller la situation de la population locale tout en poursuivant ses efforts pour se rendre à Tindouf (accès refusé jusqu'à présent par les autorités algériennes), afin de donner suite à une mission effectuée à El Ayoun et Tan-Tan dans le but d'observer directement la situation des droits humains de la population sahraouie.

EuroMed Droits apportera une attention particulière aux relations économiques et politiques entre l'UE et le Maroc, y compris en ce qui concerne le Sahara Occidental, et à leur cohérence avec le droit international.

2.2 Algérie

Contexte

En Algérie, une législation et une réglementation répressives - en particulier les lois réglementant la liberté d'expression, d'association et de réunion - sont utilisées pour freiner les activités de défense des droits humains, tandis que les autorités interdisent aux observateurs étrangers et aux organisations de défense des droits humains d'accéder au territoire. Les défenseurs des droits humains sont victimes de harcèlement judiciaire et font l'objet d'arrestation. Le régime continue de les isoler de la scène internationale et de créer des divisions, notamment en établissant des « ONG » contrôlées par le gouvernement. Les organisations internationales et les diplomaties occidentales, y compris les États membres de l'UE, ne cherchent pas à faire pression sur l'Algérie sur la question des droits humains, et parallèlement les OSC et les gouvernements européens manquent généralement d'informations sur la situation des droits humains en Algérie.

Objectifs

Il est nécessaire de maintenir une solidarité internationale avec les défenseurs algériens des droits humains et les organisations algériennes de défense des droits humains afin de combler les écarts qui les séparent et de les sortir de leur isolement.

EuroMed Droits estime qu'il est important de poursuivre les actions de solidarité entreprises avec la société civile algérienne, malgré les obstacles dressés par les autorités, et de contribuer, au cours des trois prochaines années, à donner plus de pouvoir aux organisations de défense des droits humains afin de promouvoir et de protéger les droits humains, y compris les droits des femmes.

Dans ce but, le Réseau organisera des groupes de réflexion, mènera des actions de plaidoyer, facilitera le développement des contacts entre les membres et partenaires algériens avec les organisations professionnelles et les OSC en Europe, surveillera et documentera la situation des droits humains et favorisera les contacts entre les associations algériennes et leurs pairs tunisiens et marocains.

2.3 Tunisie

Contexte

En Tunisie, après le succès de la première phase de la transition politique et démocratique, ayant notamment abouti à l'adoption d'une Constitution respectueuse des droits humains et de l'égalité des genres, et la mise en place d'élections présidentielles et législatives démocratiques, le pays se trouve dans une situation précaire au niveau économique, social et en matière de sécurité, aggravée par un contexte régional instable. Dans ce climat tendu, la société civile doit lutter contre la menace d'un retour des réseaux de pouvoir de l'ancien régime, en accompagnant le processus de réforme et de mise en œuvre des lois conformément à la nouvelle Constitution, et en veillant à ce que les organismes constitutionnels jouent leur rôle démocratique.

Objectifs

Depuis 2011, le bureau d'EuroMed Droits pour les pays du Maghreb a soutenu avec succès les OSC en œuvrant pour sortir la Tunisie des impasses politiques et pour construire la nouvelle Constitution, dont elle suit aujourd'hui activement la mise en œuvre.

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits entend donner les moyens à la société civile tunisienne de s'adapter à l'évolution de la situation politique et d'influencer les programmes nationaux en matière de démocratie, de droits humains et de droits des femmes ainsi que la politique européenne à l'égard de la Tunisie.

Pour atteindre cet objectif, EuroMed Droits offrira son soutien à ses membres et à ses partenaires et leur proposera des plateformes pour travailler en réseau et partager leurs expériences, en intégrant des organisations récemment créées dans ces activités, surtout celles basées dans les régions éloignées de Tunisie. Le Réseau s'emploiera particulièrement à intégrer les femmes et les jeunes dans toutes ses activités.

EuroMed Droits continuera de promouvoir avec succès le dialogue tripartite entre les organisations de la société civile, la délégation de l'UE et les autorités tunisiennes à partir de groupes de travail sur la justice, les droits des femmes, les droits des migrants et des réfugiés, les négociations de libre-échange et les droits économiques et sociaux, réunissant 80 OSC tunisiennes de façon régulière.

Il soutiendra par ailleurs la coordination des OSC sur la question des libertés individuelles et l'utilisation de l'art dans la promotion d'une culture des droits humains.

2.4 Égypte

Contexte

Depuis l'arrivée au pouvoir d'Abdel Fattah al-Sissi, l'Égypte connaît un niveau sans précédent de violations des droits humains et de répression contre la société civile égyptienne, dans les domaines de la démocratie, du développement, de la culture, des droits humains et des droits des femmes, sans oublier la persécution systématique des partisans et associés des Frères musulmans.

Les autorités semblent déterminées à éliminer le mouvement de défense des droits des Égyptiens en menant une série d'attaques contre les défenseurs et les organisations de défense des droits humains. Ces derniers ne sont pas autorisés à voyager, la vie de certains d'entre eux est menacée et d'autres font l'objet de longues peines de prison, tandis que leurs comptes privés ou ceux de leur organisation se retrouvent gelés. Dernièrement, le Parlement égyptien a adopté un nouveau projet de loi sur les ONG, permettant aux autorités de contrôler rigoureusement les OSC et de restreindre considérablement la portée des activités des ONG, en particulier dans le domaine des droits humains.

Objectifs

EuroMed Droits poursuivra le travail systématique qu'il a commencé en 2015, dans le cadre duquel il organise régulièrement, en coordination avec l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme et la FEMDH, des réunions auxquelles participent des représentants d'organisations égyptiennes de défense des

droits humains en Égypte et à l'étranger, avec plusieurs grandes ONG internationales de défense des droits humains et des organismes bailleurs de fonds.

Ce Groupe Solidarité Égypte est l'un des rares espaces de réflexion conjointe et d'élaboration de stratégies sur la façon d'agir par rapport à la situation des défenseurs des droits humains en Égypte.

EuroMed Droits continuera également de mener des missions de solidarité et de suivre les procès d'affaires emblématiques contre des défenseurs des droits humains, y compris les défenseurs des droits des femmes, et veillera, par le biais d'activités de plaidoyer, à ce que les droits humains demeurent une question importante à l'ordre du jour de l'UE en ce qui concerne l'Égypte.

2.5 Syrie

Contexte

La situation dans ce pays s'est transformée en une guerre sans merci : des centaines de milliers de Syriens ont été tués et des millions ont été déplacés à l'intérieur de leur pays ou ont fui la Syrie. Un climat d'impunité règne en ce qui concerne les violations flagrantes et systématiques des droits humains, y compris contre les femmes et les enfants. Ce conflit demeure fragmenté et multidimensionnel, puisque les puissances régionales et internationales ont décidé d'y régler leurs comptes et leurs intérêts.

L'impact de la guerre en Syrie sur le nombre de réfugiés et sur la « crise des réfugiés » qu'elle a provoquée en Europe a conduit l'UE et ses principaux États membres à revoir à la baisse leurs exigences en ce qui concerne la redevabilité et la justice transitionnelle dans le but de parvenir à un accord entre les différentes parties au conflit. Parallèlement, l'Assemblée générale de l'ONU a mis en place un mécanisme d'enquête international indépendant sur la Syrie.

Entre-temps, il est devenu de plus en plus dangereux de mener des activités de défense des droits humains à l'intérieur du pays. De nombreux défenseurs des droits humains ont fui la Syrie et ont créé/consolidé des organisations de défense des droits humains à l'étranger.

Objectifs

Ces trois dernières années, EuroMed Droits a réalisé des ateliers de formation pour ses membres et partenaires en Syrie et à l'étranger, chargés d'un travail essentiel : exposer les violations des droits humains commises par tous les belligérants, dont les violences faites aux femmes, à travers le pays. Le Réseau a mis au point une série d'outils et organisé des réunions de coordination et des missions de plaidoyer jugées très utiles avec des organisations syriennes.

Il a renforcé le groupe d'action sur la Syrie, l'un des rares groupes permettant de traduire des visions communes de coopération en véritables plans d'action ayant un impact sur le travail et la durabilité des organisations syriennes de défense des droits humains.

Ces efforts ont permis aux groupes syriens de devenir d'importants pourvoyeurs d'informations pour la Commission d'enquête, les États membres de l'UE, les unités européennes chargées des poursuites, les organisations internationales de défense des droits humains, etc.

EuroMed Droits souhaite soutenir les groupes syriens de défense des droits humains au cours des trois prochaines années, en favorisant le travail en réseau et en menant des activités de plaidoyer sur le rôle des droits humains et sur la justice transitionnelle en Syrie.

Aussi, l'UE va jouer inévitablement un rôle dans une future reconstruction du pays. Il serait important d'exiger que la question de l'impunité soit traitée dans ce cadre.

2.6 Israël et le territoire palestinien occupé

Contexte

L'occupation continue et la profonde fragmentation du territoire palestinien par Israël, ainsi que la discrimination à l'égard des citoyens palestiniens d'Israël, sont à l'origine des violations quotidiennes de droits humains et du droit international humanitaire dans cette région du monde. Cette situation se répercute bien au-delà des pays directement concernés par le conflit israélo-palestinien. Dans les territoires palestiniens occupés, le Hamas et l'Autorité palestinienne ont contribué à la détérioration de la situation de par leur atteinte aux libertés fondamentales.

Objectifs

Au fil des ans, EuroMed Droits a démontré l'efficacité de son travail sur la question du respect des droits humains et du droit international humanitaire (DIH) par Israël et les autorités palestiniennes dans les territoires occupés. Il a renforcé les activités de plaidoyer des différents groupes de la société civile israélienne, palestinienne et européenne de défense des droits humains vis-à-vis des institutions de l'UE et des États membres de l'UE. Ainsi, le groupe de travail d'EuroMed Droits sur la Palestine, Israël et les Palestiniens (PIP) est devenu un point de repère essentiel pour les activités de plaidoyer en matière de droits humains et de DIH auprès de l'UE.

Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits continuera de soutenir les activités du GT PIP en tant que forum de plaidoyer essentiel en faveur des droits humains sur les politiques européennes concernant Israël et la Palestine, en abordant les thèmes clés de la redevabilité, des attaques contre les défenseurs des droits humains, des politiques de segmentation, de la situation des prisonniers palestiniens et de la minorité palestinienne en Israël.

2.7 Turquie

Contexte

Les droits humains en Turquie sont formellement protégés par l'adhésion du pays à une série de conventions internationales des droits humains (qui priment sur les dispositions nationales conformément à la Constitution) et par l'adhésion de la Turquie à la Convention européenne des droits de l'homme qui la place sous la juridiction de la Cour européenne des droits de l'homme.

Toutefois, malgré plusieurs résultats visibles obtenus dans un certain nombre de domaines au cours des dix dernières années, la protection des droits humains en Turquie présente de graves lacunes. Depuis les

années 1990, les violations des libertés d'expression, d'association et de réunion, ainsi que la violence politique et les conflits armés, sont monnaie courante en Turquie. Depuis la tentative de coup d'État en juillet 2016, les attaques contre les défenseurs des droits humains se sont nettement intensifiées. Les purges des fonctionnaires et des professeurs d'université ont également touché de nombreux défenseurs des droits humains. Des milliers d'entre eux sont emprisonnés ou restent derrière les barreaux en attente de jugement ; d'autres sont victimes de harcèlement judiciaire ou frappés par une interdiction de voyager à l'étranger. Les défenseurs des droits humains ne sont pas les seules victimes de ces nombreuses pratiques arbitraires. Les violations continues des normes internationales d'équité et des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique ont des répercussions désastreuses sur l'espace dédié à la société civile dans son ensemble.

Objectifs

Durant les trois prochaines années, EuroMed Droits renforcera considérablement ses activités à la lumière de l'aggravation de la situation. Ses principaux efforts se concentreront sur les activités d'observation de procès des affaires judiciaires liées aux attaques contre les défenseurs des droits humains et aux violations de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, en coordination avec ses membres, ainsi que l'Association des droits humains en Turquie (IHD) et la Citizens' Assembly. Les travaux d'EuroMed Droits porteront également sur l'indépendance judiciaire et le respect des droits humains par le pouvoir judiciaire.

PARTIE 3 : MÉTHODES DE TRAVAIL ET ORGANISATION

Pour mettre en œuvre les actions décrites précédemment, le Réseau a mis en place un cadre méthodologique et organisationnel, dont les éléments clés sont présentés dans la section qui suit. Ces méthodes de travail ont été élaborées à partir de l'expérience passée et des évaluations externes de l'organisation.

3.1 Méthodes de travail

3.1.1 Promouvoir le travail en réseau par le biais de groupes de travail et de solidarité

EuroMed Droits est capable de réunir fréquemment des défenseurs de droits humains de toute la région euro-méditerranéenne : le Maghreb, le Machrek et l'Europe. C'est là l'une de ses grandes forces et sa valeur ajoutée. La création d'espaces permettant aux militants de se rencontrer en tant que partenaires égaux en vue de partager des expériences et des idées s'est révélée très utile. Cela leur a permis d'agir et d'interagir dans différents contextes, même en période de changements politiques fulgurants. Année après année, EuroMed Droits est parvenu avec succès à réunir des défenseurs de droits humains issus de plusieurs organisations membres et ressources dans le cadre de groupes de travail thématiques régionaux chargés de traiter de certaines questions d'intérêt commun, c'est-à-dire de sujets qui concernent à la fois les activités des organisations participant au groupe de travail à l'échelle locale et les processus politiques régionaux.

EuroMed Droits continuera d'utiliser cette méthode de travail au cours des trois prochaines années.

EuroMed Droits a également mis sur pied une série de groupes d'action/de solidarité et de groupes thématiques au niveau national, qui se composent d'un noyau dur de membres et de partenaires locaux auquel s'ajoutent plusieurs membres et partenaires d'EuroMed Droits à l'extérieur du pays concerné.

Ces groupes d'action/de solidarité et groupes thématiques à l'échelle nationale continueront d'être des éléments essentiels pour la mise en œuvre des politiques et initiatives du Réseau. Au cours des trois prochaines années, EuroMed Droits s'efforcera de fournir à ces différents groupes des ressources qui leur permettront de travailler en réseau, de recevoir des formations, de surveiller des situations particulières au regard des droits humains grâce à des recherches et des rapports pour mener des actions de plaidoyer dans le cadre de missions et d'activités conjointes, y compris des actions de solidarité.

Le Réseau leur apportera également son soutien pour intégrer la dimension genre dans leur travail.

Les différents groupes d'EuroMed Droits permettront de développer les capacités des membres et partenaires du Réseau grâce à des processus d'apprentissage mutuels, des formations ciblées, un accès aux collègues de la région, etc.

3.1.2 Plaidoyer

Les résultats de la mise en réseau et du développement de compétences d'EuroMed Droits seront intégrés à son travail de plaidoyer.

EuroMed Droits a démontré sa capacité à porter les politiques de ses membres et de ses groupes de travail et de solidarité dans des forums gouvernementaux et intergouvernementaux. Il jouit d'une bonne et solide présence à Bruxelles où il est reconnu comme un partenaire essentiel et crédible de la société civile par les institutions de l'UE.

EuroMed Droits a également élargi le cadre de ses activités de plaidoyer en organisant de plus en plus de missions auprès des États membres de l'UE, tout en renforçant ses activités à Genève pour apporter une valeur ajoutée au travail de ses membres. En ce qui concerne l'ONU, la candidature d'EuroMed Droits pour une accréditation auprès de l'ECOSOC attend toujours l'approbation du Comité de l'ONU chargé des organisations non gouvernementales.

Le Réseau continuera de chercher à influencer les politiques de l'UE en matière de droits humains centrées sur Bruxelles, comme la Politique européenne de voisinage, et de manifester sa présence lors de forums importants à Bruxelles tels que le Forum civil annuel du sud de la Méditerranée (dont le Réseau dirige l'organisation) et le Forum annuel des droits de l'homme. Il favorisera de manière proactive l'accès de ses membres aux instruments et mécanismes de l'UE relatifs aux droits humains, grâce à des formations, des missions, des notes d'information, etc.

Toutefois, EuroMed Droits estime que les États membres de l'UE prendront de plus en plus d'initiatives percutantes en matière de politique étrangère au détriment du Service européen pour l'action extérieure. Le Réseau continuera dès lors de multiplier les initiatives de plaidoyer dans toutes les capitales européennes. Il continuera également d'utiliser les mécanismes des Nations Unies pour la défense des droits de l'Homme lorsque ceux-ci apportent une valeur ajoutée.

Enfin, EuroMed Droits a acquis une expérience certaine en termes de plaidoyer systématique à l'échelle nationale dans le sud de la Méditerranée, essentiellement grâce à ses activités en Tunisie, pour lesquelles le Réseau a obtenu des résultats significatifs tels que la coordination du dialogue tripartite entre la société civile, l'UE et le gouvernement tunisien. EuroMed Droits entend s'appuyer sur cette expérience dans d'autres pays méridionaux où les voies de communication entre les autorités gouvernementales et la société civile ne sont pas suffisamment ouvertes, surtout au Maroc.

Toutefois, les dynamiques de plaidoyer au niveau national, et donc sur les affaires *intérieures*, sont différentes des dynamiques de plaidoyer ciblant les affaires *extérieures* au niveau de l'ONU, de l'UE et de ses États membres, par exemple en termes d'exécution d'initiatives, de création d'alliances, etc. Pour renforcer le plaidoyer à l'échelle nationale et les liens entre les initiatives de l'UE et des PSM, EuroMed Droits développera des pistes de réflexion sur les choix stratégiques pour le plaidoyer national.

3.1.3 Information et communication

Le travail d'EuroMed Droits se base systématiquement sur le suivi de la situation des droits humains dans la région, principalement à partir des informations transmises par ses membres. En fait, l'une des forces du Réseau est sa proximité avec les réalités du terrain grâce à ses membres. Les informations qu'il reçoit sont prises en compte dans son travail de plaidoyer et de communication.

EuroMed Droits n'est pas conçu comme une organisation « diffusant les dernières nouvelles » (cette mission étant du ressort des membres), mais plutôt comme une organisation de ressource pour les médias. En outre, le Réseau cherche à influencer les décideurs politiques et la société civile plutôt que le grand public. Il se sert également d'outils de communication pour mettre en évidence la situation de ses membres, en particulier lorsque ceux-ci sont menacés. Cependant, les médias – presse, télévision, radio et médias sociaux – constituent des moyens importants de transmettre des messages aux décideurs et aux OSC.

Sous sa nouvelle image de marque et son nom plus médiatique (qui remplace la dénomination plus longue « Réseau euro-méditerranéen des droits humains »), le Réseau continuera de publier régulièrement des bulletins d'information, d'émettre des alertes, de diffuser des communiqués de presse, des déclarations, des notes d'informations et des rapports. Il veillera en outre à ce que ses messages soient transmis à des groupes cibles bien définis.

Il intégrera la dimension communication dès les premiers stades de la planification de son programme et de ses activités de plaidoyer. Il continuera de développer son site Web et l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le nombre de visiteurs sur sa page d'accueil ainsi que le nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter, y compris sur une page Facebook spécifique consacrée aux activités du Réseau en Tunisie.

Tout en continuant à mettre en œuvre des activités de communication au quotidien, EuroMed Droits prendra différentes mesures pour attirer de manière proactive l'attention des principaux médias sur son travail et faire en sorte que ses représentants continuent de donner de plus en plus d'interviews et d'être

davantage cités dans les médias. EuroMed Droits renforcera par ailleurs son utilisation des réseaux sociaux qui sont devenus une source d'informations importante au sud, notamment pour les jeunes générations.

3.1.4 Membres et partenariats

La coopération, la coordination et les partenariats avec d'autres organisations font partie intégrante de l'éthique et de l'approche de travail d'EuroMed Droits. Au cours des trois prochaines années, le Réseau continuera de collaborer systématiquement avec ses partenaires à tous les niveaux, en cherchant proactivement à former des alliances avec des organisations internationales non gouvernementales, des groupes militant pour l'environnement et le développement, des forums sociaux, des groupes religieux et politiques le cas échéant. En outre, il continuera de mener des consultations officielles et non officielles avec ses membres associés, les organisations internationales de défense des droits humains, comme Amnesty International, Human Rights Watch, la FIDH et l'OMCT.

Il poursuivra également son étroite collaboration avec la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme (FEMDH), qui a été établie par le Réseau en 2004.

À chaque Assemblée générale, le Réseau accueille de nouveaux membres tandis que d'autres quittent l'organisation pour diverses raisons. De cette façon, EuroMed Droits est parvenu, au fil des ans, à renouveler ses membres. Dans le même temps, de nombreuses organisations membres d'EuroMed Droits ont vu leur adhésion se renouveler et rajeunir depuis 2011. De ce fait, EuroMed Droits conserve sa position d'organisation associative des principaux acteurs de la société civile de la région.

Il est crucial pour la pérennité et l'impact d'EuroMed Droits qu'il puisse assurer le renouvellement de ses membres, en recruter de nouveaux et établir des liens avec les mouvements sociaux qui ont émergé, en particulier après 2011, afin que le Réseau conserve son importance dans les années à venir.

En 2015, l'Assemblée générale a adopté plusieurs modifications des statuts d'EuroMed Droits, demandant que le Comité exécutif soumette un rapport spécial sur les membres afin de stimuler le débat concernant l'adhésion à EuroMed Droits. Pour garantir une plus grande flexibilité en matière de « rotation » des membres, le Comité exécutif proposera d'établir un comité chargé de traiter des décisions relatives à la révocation de certains membres sur demande du Comité exécutif.

3.1.5 Intégration de la dimension genre

L'engagement d'EuroMed Droits en faveur de la promotion de l'égalité des genres et des principes d'équilibre entre les hommes et les femmes et d'égalité des chances dans ses structures décisionnelles figure dans les statuts et règlements du Réseau.

Considérée comme un domaine de préoccupation majeur pour le Réseau, l'intégration de la dimension genre est une méthode et une action mise en place par EuroMed Droits pour promouvoir l'égalité des genres

et la non-discrimination. Cette action favorise les approches transversales au genre et l'intersectionnalité au sein du Réseau.

Sur cette base, EuroMed Droits continuera, au travers de l'intégration de la dimension genre, à contribuer activement pendant les trois prochaines années au renforcement de l'égalité des genres au sein du Réseau à tous les niveaux organisationnels, au niveau de ses programmes, de ses groupes de travail et de ses groupes de solidarité.

Ces trois prochaines années, EuroMed Droits poursuivra sur cette voie en consolidant un sous-comité PCG composé de l'ensemble des PCG, qui se réuniront tous les ans, et en établissant une relation de conseil et de mentorat entre les personnes ressources et les différents PCG, dans le but d'apporter un soutien continu à ces derniers.

EuroMed Droits fournira également un soutien à ses organisations membres pour leur permettre d'aborder les inégalités liées au genre dans la région EuroMed et de promouvoir l'intégration de la dimension genre au sein de leurs propres activités.

3.1.6 Suivi et évaluation

Le Secrétariat d'EuroMed Droits travaille actuellement de manière systématique à l'élaboration d'un système de gestion basé sur la théorie du changement et sur les résultats, adapté au Réseau, en fixant des objectifs de résultat, des indicateurs de résultat, des moyens pour les vérifier ainsi qu'en reliant le suivi et l'évaluation de la gestion interne aux cadres de résultats des bailleurs de fonds.

EuroMed Droits renforcera son approche de théorie du changement les trois prochaines années en utilisant des outils de planification stratégique dans le cadre de son fonctionnement quotidien. Ce faisant, il améliorera les activités de suivi et d'évaluation des résultats obtenus. À cet égard, le Secrétariat d'EuroMed Droits étudie attentivement les recommandations formulées dans le cadre d'une évaluation externe achevée par SIDA en 2017, proposant un renforcement des outils de planification stratégique du Réseau.

Le Réseau effectuera également le suivi et l'évaluation de ses propres pratiques en matière d'égalité des sexes, en intégrant et en travaillant avec des indicateurs sexo-spécifiques pour les outils d'évaluation susmentionnés. Ces initiatives lui permettront de mieux apprécier les bonnes pratiques ainsi que les défis auxquels il est confronté. Il pourra ainsi mieux transmettre les résultats aux bailleurs de fonds.

En général, les résultats/réalisations des activités d'EuroMed Droits seront évalués en fonction du degré selon lequel :

- EuroMed Droits a permis à ses membres et partenaires de se rencontrer, de travailler en réseau, d'élaborer des stratégies et de mener des actions conjointes, y compris des activités de suivi, de documentation, de solidarité et de plaidoyer sur les violations et les normes de droits humains
- Les membres d'EuroMed Droits ont tiré parti dans leurs activités quotidiennes de leur participation aux activités de travail en réseau d'EuroMed Droits

- Les activités de développement des compétences d'EuroMed Droits ont facilité le travail de ses membres et partenaires
- Les activités de suivi, de documentation et de communication d'EuroMed Droits sont propices à la protection de membres ou de partenaires menacés ou attaqués
- La société civile et les décideurs de la région ont tenu compte du travail de plaidoyer et de communication d'EuroMed Droits

3.2 Questions organisationnelles

3.2.1 *Le Comité exécutif et le Secrétariat*

EuroMed Droits est une organisation complexe avec trois langues de travail, des membres dans 30 pays ; un Comité exécutif (CE) composé de 12 membres issus de 12 pays différents, dont la première moitié vient du nord et la deuxième moitié du sud ; de nombreux groupes de travail rassemblant régulièrement des centaines de militants pour discuter de thèmes régionaux et de questions nationales. Le Réseau dispose en outre d'un Secrétariat multinational travaillant depuis quatre pays différents.

Le Réseau est parvenu à trouver un juste équilibre des pouvoirs entre ses membres, les participants aux groupes de travail, les organes gouvernementaux, la direction et le personnel, ainsi qu'entre le niveau local et régional, ce qui est la clé de son succès et de sa durabilité. EuroMed Droits poursuivra sur cette voie, en veillant à mettre en œuvre les adaptations nécessaires le cas échéant pour conserver cet équilibre.

EuroMed Droits continuera de s'assurer que le CE dispose des ressources nécessaires pour mener ses travaux, et notamment de tenir trois réunions par an, comme le prévoient les statuts.

Le CE, élu par les membres, exécute les décisions de l'Assemblée générale, supervise les activités du Secrétariat et mène les actions du Réseau entre les convocations de l'Assemblée générale. Il est donc chargé de prendre des positions publiques sur les événements et les évolutions politiques qui dépassent le champ de compétences de certains membres ou qui ne font pas nécessairement l'objet d'un consensus parmi tous les membres.

Le Secrétariat d'EuroMed Droits est passé par un processus de restructuration important ces dernières années. EuroMed Droits se félicite de voir que l'évaluation indépendante du système réalisée par KPMG en 2017 a confirmé le bon fonctionnement du Secrétariat.

Par ailleurs, le processus d'adaptation du Secrétariat à l'évolution des situations se poursuivra les trois prochaines années, afin qu'il puisse mettre en œuvre la stratégie et le programme de travail du Réseau de manière efficace et rentable. Il fermera donc le bureau de Paris tandis que le bureau de Tunis poursuivra son développement pour devenir un bureau sous-régional pour les pays du Maghreb.

3.2.2 *Financement*

Ces trois dernières années, EuroMed Droits a mené des activités de collecte de fonds selon une stratégie de financement adoptée par le CE en 2013. Ainsi, le Réseau est parvenu à diversifier ses sources de

financement et à augmenter le nombre de bailleurs de fonds qui lui fournissent un financement de base. Ses fonds propres restent toutefois disproportionnellement faibles par rapport à la taille de l'organisation.

EuroMed Droits élaborera une nouvelle stratégie de financement pour les trois prochaines années, en engageant le dialogue avec des bailleurs de fonds pertinents sur l'équilibre général entre les différents niveaux des activités du Réseau. La stratégie reposera sur les critères suivants :

- *Garantir l'indépendance d'EuroMed Droits* : le Réseau acceptera le financement de bailleurs de fonds publics et privés s'ils soutiennent des activités relevant de la compétence du Réseau, de son plan stratégique et de son programme de travail, et uniquement dans la mesure où son droit d'exprimer librement ses opinions et ses politiques est respecté, et en aucune façon compromis par des conditions politiques
- *Minimiser la dépendance d'EuroMed Droits aux bailleurs de fonds* : l'organisation entend se trouver dans une situation financière où un bailleur de fonds ne finance pas plus d'un tiers du total des activités
- *Rechercher des moyens d'augmenter les fonds propres d'EuroMed Droits et d'établir des fonds de réserve*, avec l'approbation des bailleurs de fonds, qui pourront être utilisés, entre autres, pendant des périodes d'ajustement organisationnel.

Glossaire

	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des
CEDAW	femmes
CdE	Conseil de l'Europe
COI	Commission d'enquête
OSC	Organisations de la société civile
ALECA	Accord de libre-échange complet et approfondi
CE	Comité exécutif
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
FEMDH	Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme
PEV	Politique européenne de voisinage
UE	Union européenne
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
PFG	Point Focaux Genre
DDH	Défenseur des droits humains
DIH	Droit international humanitaire
MIII	Mécanisme international, impartial et indépendant
OIT	Organisation internationale du travail
	Projet financé par l'UE pour soutenir les institutions tunisiennes en matière de
LEMMA	migration et de mobilité
	Groupe de travail d'EuroMed Droits sur les droits de réfugiés, des demandeurs
GTMA	d'asile et des migrants
ONG	Organisation non gouvernementale
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
TPO	Territoires palestiniens occupés
SAG	Groupe d'action sur la Syrie
SIDA	Agence suédoise pour le développement international
PSM	Pays du sud et de l'est de la Méditerranée
TOC	Théorie du changement
UK	Royaume-Uni
ONU	Organisation des Nations Unies
EPU	Examen périodique universel
VaW	Violences faites aux femmes
GT	Groupe de travail